



Snudi Force Ouvrière 31

Tel : 05 61 47 89 55 - Fax : 09 59 86 78 22

[snudi.fo31@gmail.com](mailto:snudi.fo31@gmail.com) / [www.snudifo31.com](http://www.snudifo31.com)

## Compte-rendu du CHSCTSD du 09.07.2014

### [Lire la déclaration préalable du snudi FO 31](#)

Commentaire après la lecture des déclarations liminaires :

M. Pailhe-Belair est intervenu sur le drame d'Albi, en soulignant que l'institution avait réagi, sous forme d'aide aux enseignants, aux élèves, et à la famille de la victime. La rectrice s'est rendue sur les lieux très rapidement.

1 : **Adoption des PV** des CHSCTSD des 12.11.2013 et 07.02.2014 : ces procès-verbaux ne sont pas parvenus aux membres du CHSCTSD ; toutefois, ils nous ont été remis en séance.

Ils seront adoptés lors du prochain CHSCT.

### **2. EREA de Muret.**

La situation s'est dégradée entre les enseignants, éducateurs, d'un côté, et la direction de l'autre. La rectrice a demandé une inspection conjointe de l'inspection vie scolaire, de l'INENH, et de l'inspection générale. Le principe d'une délégation d'enquête est voté à l'unanimité. L'enquête se déroulera le 25.09.2014.

3. **Ecole de St-Orens.** Présentation : les enseignants de cette école subissent un stress important dû à la présence d'un élève ayant des troubles sévères du comportement, pris en charge dans la CLIS, et pour lequel les parents refusent les soins. FO a fait remarquer que la loi de février 2005 a introduit une grosse ambiguïté dans l'esprit des parents car elle dispose que tout enfant doit être inscrit dans l'école de son quartier. Le cas de l'école Bonheure est en résonance avec cela. Les institutions doivent s'interroger sur la « re »création de structures de soin pour les enfants en ayant besoin. Cette situation est insupportable pour les enseignants, mais également pour l'enfant: quel bénéfice peut-il tirer d'une telle scolarisation ?

Réponse de l'administration : la loi nous donne 2 obligations : inscription dans l'école du quartier, et scolarisation lorsque les préconisations MDPH sont remplies. Un avocat était intervenu lors d'une réunion d'IEN sur le thème : « comment mettre en œuvre la loi de 2005 tout en assurant la sécurité des élèves ?!

*Commentaire de FO* : l'obligation d'inscription ne s'impose pas à l'éducation nationale mais à la mairie, mais la scolarisation dépend bien de l'Education Nationale. Même si un enfant est inscrit dans une école, son admission n'est pas automatique. Dans tous ces cas, les conditions de travail faites aux enseignants ne sont pas tolérables ; cela ne relève pas de leurs capacités, ni même de leurs missions.

4. **Lycée René Bonnet.** Les collègues du lycée n'ont eu connaissance du rapport du CHsCTSD qu'à la fin du mois de juin. Il existe encore quelques tensions, mais le départ du proviseur a atténué les difficultés. Cependant, quelques collègues ont été appelés sur leur lieu de travail pour être entendus au commissariat, suite à des plaintes pour diffamation émanant de l'ancien proviseur. FO demande comment l'administration accompagne les collègues.

Réponse : d'abord, le parquet peut décider de classer l'affaire sans suite comme cela arrive souvent. Ensuite : un écrit du service des affaires juridiques du rectorat indique que, au vu des pièces fournies par M. Lissalde, l'enquête de la police était justifiée. Mais cela ne préjuge pas du soutien ou non des collègues par l'administration.

FO a insisté sur le fait que cette plainte de l'ancien proviseur entre dans le cadre de l'exercice des fonctions des collègues, il semble impensable que l'administration ne les soutienne pas. Les collègues ont d'ailleurs demandé la protection fonctionnelle et attendent une réponse. Nous apprenons par ailleurs que M. Lissalde est seulement suspendu, qu'il est titulaire du poste jusqu'au 31 août.

5. **Ecole Jules Julien.** FO est intervenu sur une des préconisations, en indiquant que la proposition d'échanges sur l'analyse des pratiques pourrait relever de la formation continue, et donc sur le temps de travail pour ne pas alourdir la charge des collègues déjà très conséquente. La notion de formation continue n'a pas été retenue, mais il a bien été acté que ce serait sur le temps de travail.

M. Pailhe-Belair signale par ailleurs que les pupilles de l'enseignement public proposent des formations sur la gestion d'une classe avec la présence d'un AvS, le mercredi après-midi pour les enseignants volontaires ...

Notre avis sur l'accueil des élèves présentant des troubles du comportement dans des structures spécialisées ayant été intégré, FO a voté le rapport y compris les avis et préconisations. Ce rapport a été établi au préalable avec la tenue de nombreux groupes de travail lors desquels FO était présent. Il a été adopté à l'unanimité. Le rapport sera finalisé pour être présenté aux collègues à la rentrée prochaine.

**6. Ecole de Pelleport.** M. Lombardo nous a présenté l'état des lieux : sur plusieurs aspects, les personnels et les élèves ne sont pas en sécurité. La commission sécurité a d'ailleurs émis un avis défavorable mais le maire n'en était pas informé. Parmi les éléments non conformes : le non respect de la distance d'isolation des bâtiments par rapport à la salle des fêtes, présence de graviers dans la cour. Un problème relevé : la directrice de l'école est également responsable de la salle des fêtes fréquemment utilisée par l'école. M. Lombardo a regretté par ailleurs que certains documents comme le DUER ne sont pas remplis. Il en conclut qu'il faudra faire un peu de pédagogie autour de ces documents.

*Commentaire de FO :* le DUER relève de la responsabilité de l'employeur qui n'est pas la directrice d'école.

## **7. Questions diverses.**

*FO a présenté les questions suivantes :*

A : Depuis près d'un an, le tribunal administratif a mis en demeure le rectorat de Toulouse de prendre les dispositions afin d'organiser les **visites médicales de prévention** auxquelles les agents ont droit, donnant raison au SNUDI-FO qui avait saisi cette instance. Nous prenons acte que des médecins de prévention ont été recruté depuis quelques mois. Cependant nous souhaiterions être à présent informés sur l'organisation des visites quinquennales, comme le prévoit la réglementation.

Réponse : Il y a 3 médecins depuis peu de temps. Pour l'instant, ils répondent aux demandes des collègues, mais la priorité est donnée à l'école d'Albi, où pendant 6 mois, les collègues pourront être vus plusieurs fois en consultation si nécessaire, en prévision de chocs post-traumatiques. Le Dr Ric est désigné comme médecin référent, en raison de ses compétences en psychiatrie.

Par ailleurs, un bilan annuel sur l'activité du service sera bientôt présenté au CHSCT.

B : Certains enseignants, notamment dans le premier degré, sont confrontés de plus en plus souvent à une situation les obligeant à devoir contenir physiquement un enfant souffrant de troubles du comportement et en proie à une crise de violence. Nos collègues demandent que l'administration prévoie un protocole leur permettant de faire face à cette situation tout en assurant la gestion de l'ensemble de la classe qu'ils ont en charge.

Réponse : pas de réponse. M. Pailhe-Belair demande que la question soit bien consignée dans le procès-verbal.

*Commentaire* : pour FO, ce n'est pas le travail des enseignants de devoir contenir physiquement un élève en pleine crise de violence, la protection de l'institution doit leur être garantie.

Prochaines échéances :

- Groupe de travail pour préparation à l'enquête sur l'EREA de Muret : le 18.09.2014 ;  
Enquête proprement dite sur l'établissement : le 25.09.2014

- Prochain CHSCTSD : le 04 ou le 06.11.2014.

Par ailleurs, la 2<sup>ème</sup> journée consacrée aux Risques Psycho Sociaux aura lieu le vendredi 03.10.2014 toute la journée.